

*La Société acadienne
de Clare*

795 D, route 1, Saulnierville, N.-É.
BOW 2Z0

* Pendant qu'on a fêté le Canada 150 l'année dernière, on a eu diverses conférences autour de la constitution canadienne de 1867. C'est triste que 150 années plus tard on se trouve encore à avoir besoin de défendre les mêmes préoccupations qu'en 1867, en ce qui concerne la représentation effective des acadiens et francophones à la législature de la Nouvelle-Écosse.

Le 9 avril 2018

Comité de modification des lois
Assemblée législative de la N-É
Halifax, Nouvelle-Écosse

Objet : Lettre mémoire au comité de modification des lois

Monsieur le président,
Mesdames et Messieurs les députés,

La Société acadienne de Clare œuvre depuis plusieurs années pour faire valoriser la langue et la culture francophone dans la région de la Baie Sainte-Marie. Nous avons plus de 200 membres individuels et associations qui partagent nos valeurs. Notre vision est que La Baie Sainte-Marie est un endroit où on peut vivre pleinement la langue et la culture acadienne dans tous ses aspects.



Historiquement, depuis la formation du Township of Clare en 1837, nous avons élu un député acadien à la législature de la Nouvelle-Écosse. Depuis ce temps, la Municipalité de Clare a toujours été reconnue comme la seule Municipalité française de la Nouvelle-Écosse. Si nous prenons en considération le fait :

- Que les acadiens de la Nouvelle-Écosse ont établi la première colonie en Amérique du Nord.
- Que nous sommes un des deux peuples fondateurs du Canada.
- Que nous sommes protégés par divers clauses de la Constitution du Canada, des droits et libertés de la personne, ainsi que la loi sur les langues officielles.
- Qu'en plus nous vivons dans un pays appelé le Canada, qui est reconnu à travers le monde pour respecter les Droits fondamentaux de la personne.

*
la seule
municipalité
qui traite
des affaires
françaises.

Ce n'est pas raisonnable qu'en 2018 nous sommes toujours en train de nous battre pour avoir une circonscription à nous, afin d'être effectivement représenté au sein de notre population et de notre province. Nous avons perdu notre circonscription électorale en 2012 et simplement dit, nous voulons la reprendre parce que c'est notre droit.

La Société acadienne de Clare souhaite fait part à la province de la Nouvelle-Écosse qu'elle appuie les positions de la FANE dans son mémoire, soit

- De retirer du projet de loi la disposition permettant à la Commission de délimitation des frontières électorales de regrouper des circonscriptions non contiguës ;
- De retirer du projet de loi la disposition permettant au comité spécial de fixer le nombre maximal et le nombre minimal de circonscriptions.
- De mettre sur pied dans les meilleurs délais, suite à l'adoption de la loi ainsi amendée, une Commission de délimitation des frontières électorales.

Veillez agréer l'expression de mes sentiments les meilleurs,

La présidente,

Mary Ann Gauvin

MaryAnn Gauvin

En conclusion, je désire apporter à votre attention les faits que la population de la Nouvelle-Écosse est d'autour d'un million. Cette population est représentée par 53 sièges à la législature. Selon les statistiques de 2016, plus de 95,000 personnes comprend et utilise le français et l'anglais en Nouvelle-Écosse, sans compter les français et ayants droit assimilés. Même que les Acadiens parlant encore français sont que 4% de la cette population, ces chiffres démontrent qu'on devrait revenir aux circonscriptions protégées de 2012, afin de permet aux Acadiens et francophones d'avoir une représentation effective dans la législature provinciale.